

Affaire suivie par : Lourdemarie LUETE  
[ed-shpt@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:ed-shpt@univ-grenoble-alpes.fr)

Saint Martin d'Hères, le 27 avril 2023

**Conseil d'Ecole Doctorale SHPT**  
**Mercredi 26 avril 2023 à 10h**

**Présent.e.s :** ABRIAL Stéphanie, AMILHAT-SZARY Anne-Laure , BAI Paul, BARBOUTIE Carla-Maeylis, BASTIN, Gilles, BEAULANDE-BARRAUD Véronique, BEGUE Laurent, BOURDON Etienne, BRIOT Lisia, GUERIN Anne-Gaelle, HERITER Stéphane, LESCURE Sandrine, MANTO JONTE Juliette, MARIN Philippe, MOULENE Lucas, OUEDRAOGO Noémie, PANSU Pascal, PERRIN Clément, SIMONOT Frédérique, TADDEI Ilaria, TALANDIER Magali, TARRICONE Isabella

**Invité :** BONTEMS Thierry

**Excusé.e.s :** BAEYENS Céline, BONICCO-DONATO Céline, BRESSOUX Pascal, CASSEGRAIN Guillaume, COSTE Anne, DUARTE Paulette, FRASQUE Florent, JACQUET Camille, KALFOUN Béatrice, LOUVEL Séverine, MATHIEU Nicolas, MOUKETOU MENDAME Arnold, PERSICO Simon, PETITEVILLE Franck

**Ordre du jour :**

- Présentation des élu-es doctorant-es
- Point sur les CSI
- Bilan des inscriptions 2022-23
- Procédure et déroulement de la campagne de recrutement aux contrats doctoraux UGA
- Projets 2023-2024 (formations notamment).

**1. Présentation des élus doctorants**

Résultat des élections du 28 au 30 mars :

Scrutin : SHPT, SHPT  
Collège : COLLEGE D

Sièges à pourvoir	Nombre d'électeurs	Nombre de votants	nuls/blancs	Suffrages exprimés
5	240	40	2	38

Listes	Nombre de candidat(s)	Nb de suffrage(s)	Nombre d'élu(e)(s)
<b>Doctorants engagés</b>	10	38	5
PERRIN CLEMENT (Suppléant : BARBOUTIE CARLA)			Elu
BRIOT LISIA (Suppléant : BAI PAUL)			Elue
FRASQUE FLORENT (Suppléant : OUEDRAOGO NOEMIE)			Elu
GUERIN ANNE-GAELLE (Suppléant : MOUKETOU MENDAME ARNOLD)			Elue
MOULENE LUCAS (Suppléant : JACQUET CAMILLE)			Elu
BARBOUTIE CARLA			-
BAI PAUL			-
OUEDRAOGO NOEMIE			-
MOUKETOU MENDAME ARNOLD			-
JACQUET CAMILLE			-

Un tour de table permet à chacun de se présenter.

## 2. Bilan des inscriptions 2022-23

276 Inscrits dont 43 primo-inscrits (en baisse par rapport à l'an dernier) et plus que 7 doctorants en 9<sup>ème</sup> année (aucun en 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> année contrairement aux années précédentes).

Sur les 276 inscrits 178 ont un financement dédié dont 28 primos.

Un bilan plus complet serait fait lors d'un conseil à l'automne 2023, notamment sur le plan scientifique (sujets de thèse).

## 3. Point sur les CSI

Les entretiens auront lieu en 2 étapes en application de l'article 13 de l'arrêté du 26 Août 2022 : Entretien avec le/la doctorant.e et entretien avec la direction de la thèse ( si l'entretien se déroule avec les doctorants sans problème, l'entretien avec la direction de la thèse peut être court.)

Il est remarqué que les CSI peuvent dévier sur l'aspect scientifique et s'éloigneraient de l'objectif initial portant sur les conditions de déroulement de la thèse. Vigilance à avoir sur ce point

Modalités pratiques :

- Calendrier du 15 mai au 15 septembre 2023
- Utilisation de l'outil Démarches simplifiées (DS) (utilisée par Pacte depuis 3 ou 4 ans)
- 1. L'ED a composé les CSI et les doctorants en seront informés. Ils pourront réagir sur la composition à ce stade.
- 2. Les doctorants saisiront le formulaire en ligne sur DS. Ce formulaire n'est pas accessible à la direction de thèse et reste confidentiel, à seule destination des membres du CSI et de la direction de l'ED.
- 3. L'ED (et PACTE pour ses doctorants) affecte(nt) les dossiers aux membres qui sont informés de leurs participations en tant que membres du CSI.
- 4. Le/la président.e du CSI contacte les doctorants et la direction de thèse et les membres du CSI afin de convenir d'une date et d'un lieu (le csi peut se dérouler à distance).
- 5. Les membres du CSI saisissent les avis, le signent. Si l'avis est négatif, informer directement et rapidement la direction de l'ED. En cas de problème grave, alerter rapidement l'ED (en dehors du rapport à proprement parler, cf point 7II).
- 6. Les doctorants en prennent connaissance et signent.
- 7. Les rapports des CSI seront portés à la connaissance des directions de thèse à la fin de la campagne des CSI.

Un *vademecum* sera disponible sur DS pour rappeler les principes, la procédure et le déroulement des CSI.

## 4. Procédure et déroulement de la campagne de recrutement aux contrats doctoraux UGA

- 7 contrats doctoraux à attribuer. Procédure en conseil plénier.
- Calendrier :
  - Lundi 19 Juin à 23h59 : Date limite de retour du dossier complet candidats.
  - Mardi 27 juin 2023 : Phase d'admissibilité (sur dossier)
  - Mardi 04 Juillet 2023 : Phase d'admission (Auditions)
- Règles
  - Admissibilité : 2 dossiers par section CNU voire 3 si excellence du dossier
  - Admission : vote sur une liste principale et classement et vote sur liste complémentaire
  - Format des auditions : 10 mn de présentation et 10 mn d'entretien, possible en anglais et à distance à titre exceptionnel.

## 5. Projets 2023-2024 (formations notamment)

A. Formations. Rappel sur les formations existantes, financées par l'ED ou par les composantes.

L'ED inscrit volontiers au catalogue toute formation utile aux doctorant-es, du moment qu'elle est, au moins en principe, accessible à plusieurs laboratoires et/ou disciplines.

Pour 2023-2024 (et après) :

Rappel : budget de l'ED est en année civile. Les demandes doivent donc arriver au plus tard en début d'automne pour l'année civile, et non universitaire, suivante, en prenant en compte de plus les contraintes d'ouverture et de clôture des lignes budgétaires (ex : septembre 2022 demande > budget 2023 = ouverture possible entre janvier – en réalité février – et novembre 2023). Une demande arrivée au printemps 2023 ne peut pas être accordée avant janvier 2024.

>> propositions déjà faites :

- Modélisation statistique multiniveau (Pascal Bressoux)
- Métiers de l'ESR autres qu'EC (Stéphanie Abrial)

Si vous avez d'autres propositions, les transmettre rapidement, pour préparation du budget 2024.

Possibilité de faire venir un intervenant étranger, via les financements Idex. L'ED soutient, mais les demandes doivent émaner des laboratoires.

B. Proposition d'une « journée d'étude des doctorant-es » de l'ED. Le conseil soutient cette proposition. L'organisation est confiée aux doctorant-es. La direction de l'ED et les élu-es doctorant-es vont communiquer dessus dans les semaines qui viennent, afin de former un comité d'organisation et d'établir une thématique transversale. La journée sera programmée au printemps 2024.

6. Ilaria Taddei soulève la question des doctorants étrangers qui demandent à être accueillis dans les laboratoires, indépendamment d'une inscription à l'UGA, et des conditions pour eux d'accès notamment aux ressources de la BU. Frédérique Simonot explique que cela peut se faire sans difficulté, hors accès à distance des ressources numériques. Gilles Bastin et Thierry Bontems évoquent la possibilité de les faire apparaître comme « chercheurs doctorants invités ». L'ED relaiera aux directions de laboratoire les informations sur ce point.